
Adresse de la société populaire de Morgny-les-Forêts (Eure), lors
de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Morgny-les-Forêts (Eure), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 500-501;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0500_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Alors une grande nation vous décernera les récompenses qui sont dues à ceux qui ont bien servi la patrie; vous vivrez dans son estime et dans les bénédictions des générations qui doivent nous succéder; et l'univers contempera vos travaux dans la gloire d'une grande et vraie République. Les français ralliés à leurs représentants, ne reconnoissant d'autre centre que la Convention; la Convention et le peuple ne faisant qu'un : dès lors tous les efforts des méchants, des traîtres, des conspirateurs, des tyrans de toute espèce, des despotes coalisés seront nuls. Voilà d'un côté, notre espoir et de l'autre les principes que nous jurons, sans que la mort même puisse nous en séparer.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Le conseil général de la commune de Chamberi.

Suivent 19 signatures dont celle de l'agent national.

r'

[*La société républicaine de la commune de Périers et les membres composant le tribunal du district de Carentan, séant au même lieu, à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (48)

Liberté, égalité.

Représentans,

De tous les points de la République, les âmes vertueuses ont tressailli et les chants de la victoire ont célébré le triomphe de la Convention nationale dans les journées immortelles des 9 et 10 thermidor, que les frémissemens du crime n'étonnent pas votre courage : dépositaires de la puissance du peuple, environnés de sa confiance, armés de toute sa force, qui oseroit vous résister! frappez, frappez les sectateurs du monstre que vous avez exterminé; la liberté comprimée si longtemps sous le joug le plus infâme, l'humanité si cruellement outragée, la justice et la vertu profanées appellent la vengeance. Les autels de la superstition furent longtemps l'azile inviolable du crime : Mais l'autel de la patrie... si des sacrilèges osoient l'embrasser, si les barbares qui ont creusé les fleuves de sang qui ont inondé la France y cherchoient l'impunité!... Législateurs! le peuple a les yeux sur vous, et vous juge, il vous croit dignes de le sauver.

Quant à nous, étrangers à toutes les factions, a tous les partis; notre point de ralliement a toujours été et sera toujours *la Convention nationale*; nous désirons la continuation d'un *Gouvernement Revolutionnaire*; parceque dans les momens de crise, il faut *à la justice* un mouvement accéléré. Nous ne vous dirons pas de conserver les sociétés populaires; jamais vous

ne voulûtes les supprimer; mais rappelez les si elles s'en écartent, aux principes de leur institution, nous avons reconnu dans votre adresse au peuple, les maximes que l'amour de la patrie avoit gravés dans nos coeurs; nous applaudissons à votre prudence, à votre fermeté et nous sommes debout, prêts à verser notre sang pour la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République et la *Convention nationale*.

Ce vingt huit vendémiaire troisième année de la République française une et indivisible.

Suivent 95 signatures.

s'

La société populaire de Vincennes, département de Paris, félicite la Convention sur son Adresse au peuple français, et dénonce ces adresses perfides qui inondent les sociétés populaires, et qui ne tendent qu'à égayer le peuple. « En vain ces adresses, dit la société de Vincennes, portent elles le nom des sociétés populaires, jadis célèbres par leurs lumières et leur patriotisme; elles ont l'empreinte du même cachet, celui du crime et de la fureur; elles paroissent fabriquées dans ces ateliers ténébreux où Robespierre et ses complices aiguisoient leurs poignards, et allumoient les brandons de la discorde. »

Cette société termine par inviter la Convention nationale à poursuivre sans relâche cette classe perfide qui ne prêche que le meurtre et le carnage, et semble toujours prête à s'abreuver de sang et de larmes des malheureux, et à frapper du glaive de la loi tout téméraire qui oseroit élever contre la représentation nationale une puissance rivale (49).

t'

La société populaire de Morgny, district d'Andelys, département de l'Eure, félicite la Convention nationale de l'attitude imposante qu'elle a prise depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor, de l'énergie avec laquelle elle a anéanti le système de terreur qui a si longtemps comprimé les bons citoyens, et de la tendre sollicitude qu'elle montre journellement pour maintenir le règne de la justice et des vertus dans toute la République.

Ensuite, elle jure qu'elle n'a reconnu et ne reconnoitra jamais d'autre centre de gouvernement, ni d'autre point de ralliement que la Convention nationale, et qu'elle sera toujours debout pour sa défense, qui est celle de la patrie.

Puis elle donne connoissance de divers arrêtés qu'elle a pris, et qui présentent des mesures propres à empêcher que des intrigans ne s'introduisent dans son sein. Quelques alarmistes, dit-elle, distribuent bien des pamphlets dans nos campagnes, et font courir le bruit que les sociétés vont être détruites, mais nous foulons

(48) C 325, pl. 1412, p. 5.

(49) *Bull.*, 17 brum. *Moniteur*, XXII, 457; *J. Fr.*, n° 774.

aux pieds toutes ces adresses, et nous méprisons tous ces discours insidieux pour épancher uniquement nos coeurs, dans la lecture des droits sacrés de l'homme, et l'exécution des décrets de la Convention nationale.

Ensuite elle se plaint de ce que les fêtes décadaires ne sont pas observées dans les campagnes; elle en attribue la faute aux autorités constituées, dont elle demande l'épuration; et que pour cet effet, les représentants du peuple en mission se transportent dans chaque chef-lieu de canton pour prendre les renseignements nécessaires.

Puis elle témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre la représentation nationale en la personne de Tallien; elle invite la Convention à rester à son poste pour consolider le bonheur du peuple, et elle s'écrie : *Vive la République! Vive la Convention nationale!* plus de terreur, justice sévère; plus d'intrigants, gouvernement révolutionnaire et liberté de la presse!

Cette société termine enfin par applaudir à l'Adresse de la Convention au peuple français, et jurer de ne jamais sortir des grands principes qu'elle contient (50).

u'

[*Les membres de la société populaire de Dunkerque et les citoyens des tribunes à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (51)

Liberté, Égalité.

Représentans,

Lecture a été faite de votre adresse au peuple français; de vifs applaudissements de notre part et de celle des citoyens qui assistent à nos séances ont souvent interrompus le lecteur; elle fut adoptée aux cris répétés de *Vive la République, Vive la Convention!*

Aux principes qui y sont développés nous reconnoissons les vrais et purs amis de la liberté et de l'égalité et nous remarquons avec infiniment de satisfaction que la Convention a repris l'attitude imposante qui caractérise les Représentans d'un peuple libre.

Vous féliciter d'avoir parlé le langage de la justice et de l'humanité, seroit vous faire injure, mais c'est vous parler en républicains que de vous dire que ce peuple qui frémit encore au souvenir affreux du regne de Robespierre, voit avec peine les continuateurs de ce tyran s'agiter pour ramener la terreur à l'ordre du jour, pour faire disparaître ces vils agitateurs, il n'a d'espoir que dans l'application sévère des principes que vous venés de proclamer, la sagesse les a dictés; c'est à votre énergie de les maintenir.

(50) *Bull.*, 19 brum. (suppl.).

(51) C 325, pl. 1412, p. 10. *Débats*, n° 775, 671-672; *Moniteur*, XXII, 455; *Bull.*, 24 brum. (suppl.).

Vous qui ne cessez d'encourager les braves défenseurs de la patrie, vous qui êtes les premiers instruits de leurs glorieux travaux, soyez comme eux fermes à votre poste; ils poursuivent les ennemis extérieurs au pas de charge, poursuivés comme eux et sans relache nos ennemis intérieurs.

Entourés, soutenus par un peuple qui déteste les tyrans et la tyrannie, par un peuple dont vous avez la confiance, ne cédés pas une ligne de terrain à ces vils complices de Robespierre ou à leurs adhérens; ne souffrés pas que ces hommes de sang, ces ambitieux, ces intrigans, ces oppresseurs du peuple qui ont deshonoré le sol de la République, empruntent encore le nom de patriote et osent prétendre à l'honneur de déffendre la cause de la liberté et de l'égalité; ils ont voulu anéantir la République; qu'ils périssent!... et la justice nationale ne sera encore qu'imparfaitement vengée de leurs forfaits.

Quant à nous, Représentans, l'oppression a aussi accablé notre commune; mais encouragés par vôtre énergie, les bons citoyens se sont réunis, se sont pressés. L'ambition et l'intrigue ont frémi à l'aspect de notre union et elles sont demeurées sans force; nous les maintiendrons dans cet état d'inaction et dégagés de toute oppression, nous jurons de vous seconder dans vos travaux, pour l'affermissement de la République une et indivisible et de ne reconnoître jamais d'autre point de ralliement que la Représentation nationale!

Vive la République!

Vive la Convention!

Haine aux tyrans et aux oppresseurs du peuple.

Suivent 141 signatures.

v'

[*Les réfugiés de l'Ouest à la Convention nationale, Orléans, le 10 brumaire an III*] (52)

Liberté, Égalité.

Représentans

Enfin la vérité perce, le cri de l'opprimé se fait entendre. Son innocence triomphe et grace à l'être suprême le temps est arrivé où ces hommes, nos ennemis plus avides de nos dépouilles que jalloux de la victoire vous sont connus!

Ce n'étoit pas assez d'estre échappés au glaive des ferores brigands; ce n'étoit pas assez que nos pères, nos époux, nos enfants, nos frères en eussent été les victimes; que nos maisons fussent incendiées et nos propriétés dévastées, il falloit encore nous supposer des intelligences perfides et faire couvrir leurs manoeuvres crimineles par un éloignement qui imprimoit un caractère de réprobation et nous perdoit à jamais dans l'opinion publique.

(52) C 325, pl. 1412, p. 4. *Bull.*, 19 brum., (suppl.).